



Méditerranée Grand Large / Projet de parc éolien flottant – zone « Golfe de Fos 1 »

Compte rendu du Comité de liaison #1



Port center du GPMM – Fos-sur-Mer



19 novembre 2025 de 9h30 à 12h

ETAIENT PRESENTS

Ce Comité de liaison, mené par les équipes d'EDF power solutions, a rassemblé 45 personnes au Port Center de la Fossette, à Fos-sur-Mer. Etaient notamment présents des représentants de collectivités locales et de l'Etat, des membres des deux Comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins de PACA et Occitanie, d'organisations de défense de l'environnement, ainsi que des représentants du secteur économique et d'organismes d'insertion professionnelle (CCI, Mission locale, etc.). Un garant de la Commission nationale du débat public et des représentants de RTE ont également participé au Comité pour présenter leurs rôles respectifs en lien avec le projet Méditerranée Grand Large.

L'ensemble des membres listés ont été conviés par courriel en date du 12 septembre 2025. En amont de la rencontre, les membres étaient invités à répondre à un questionnaire en ligne, pour déterminer leur rôle au sein du Comité, partager leurs attentes et les thématiques qu'ils souhaitaient aborder au cours de cette première réunion.



OBJECTIFS DU COMITE DE LIAISON

Depuis décembre 2024 (date d'attribution de l'appel d'offres n°6), les équipes du projet du parc éolien en mer flottant Méditerranée Grand Large (MGL) portent la concertation continue du projet. Leur engagement se concrétise par des actions sur le territoire, allant d'événements locaux à forte mobilisation à des permanences d'information du public dans les mairies ou sur les lieux de passage du territoire, en passant par la mise en place de groupes de travail, la concrétisation de partenariats, etc.

Par ailleurs, cette concertation continue est suivie par deux garants nommés par la CNDP : Laura Michel (laura.michel@garant-cndp.fr) et Mathias Bourrissoux (mathias.bourrissoux@garant-cnp.fr). Ils s'assurent que la transparence de l'information et les modalités de la concertation permettent au public de participer aux décisions du projet.

Le comité de liaison s'insère dans la **démarche de concertation continue volontaire**. Il s'agit d'une instance composée de collectivités territoriales, des services de l'État, d'associations locales, des usagers de la mer, etc., qui a vocation à se rassembler régulièrement pour suivre les étapes d'avancement du dossier et faire des préconisations.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est disponible en annexe de ce compte-rendu. Durant le comité de liaison, le planning prévisionnel du projet, les engagements, les études en cours, la stratégie de concertation ont été présentés aux personnes présentes. Des temps d'échange étaient prévus régulièrement au cours de la présentation afin de permettre aux membres du comité de poser leurs questions au fil de l'eau et d'émettre leurs remarques.

SEQUENCE INTRODUCTIVE

Pour ouvrir la séance, les personnes présentes étaient invitées à répondre à deux questions introductives. La première leur proposait de **décrire en un mot leur rapport au changement climatique**, que les projets de parcs éoliens en mer visent à atténuer, en contribuant à la décarbonation du mix énergétique.



La seconde question proposait aux participants de définir en un mot leur niveau de connaissance sur le projet Méditerranée Grand Large. Les réponses ont permis de faire état de **niveaux de connaissances contrastés au sein des membres du Comité** : si certains estiment avoir un niveau de connaissance du projet « élevé », d'autres le qualifient d'« intermédiaire », voire de « faible ».



CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet Méditerranée Grand Large (MGL) est porté par Éoliennes Méditerranée Grand Large (EMGL), société codétenu par Maple Power et EDF power solutions, qui travaille depuis plus de 15 ans au développement et à l'exploitation de parcs éoliens en mer en France. Le projet MGL s'inscrit dans la continuité de l'expérience acquise grâce au parc éolien en mer flottant pilote Provence Grand Large (PGL), mis en service en juin 2025 au large du golfe de Fos. MGL a été développé en réponse au 6^e appel d'offres (AO6) lancé par l'État pour le développement de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée, à l'issue du [débat public EOS](#) mené en 2021.

Composé de 12 à 19 éoliennes flottantes situées à 25 km des côtes, MGL devrait atteindre une **puissance de 230 à 280 MW**, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ 450 000 habitants.

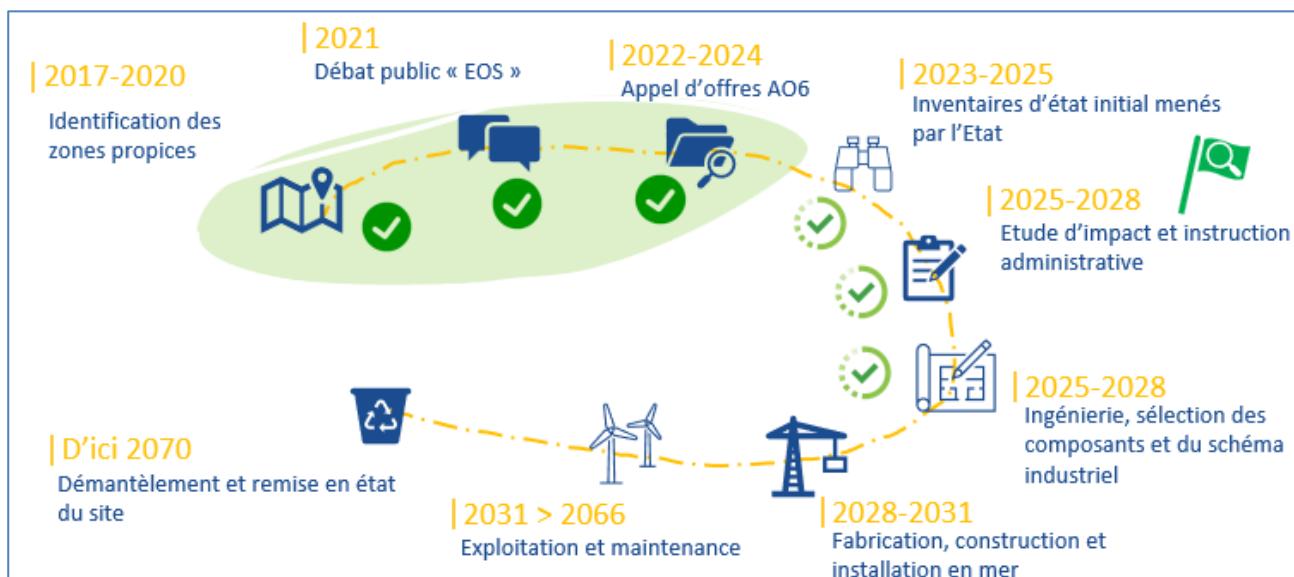
Les **caractéristiques techniques précises** ne sont toutefois pas encore arrêtées et **font l'objet d'études d'ingénierie** pour affiner les solutions. Par ailleurs, les autorisations seront déposées par MGL sous forme de **caractéristiques variables**, c'est-à-dire que **les éléments constitutifs du parc ne seront pas figés**, mais inscrits dans des fourchettes de valeurs (exemple : lignes d'ancrage comprises entre 3 et 6 lignes par flotteur).

Les appels d'offres que passera MGL auprès de fournisseurs entre 2027 et 2028 permettront d'arrêter définitivement les caractéristiques du projet.

En parallèle, une seconde procédure d'appel d'offres est menée par l'Etat sur la Méditerranée : **l'appel d'offres n°9 (AO9)**, qui vise à implanter une puissance supplémentaire de 500 MW dans une zone adjacente à celle de MGL (et un projet équivalent côté Occitanie).

Le **raccordement électrique de MGL et celui du futur parc issu de l'AO9 sont mutualisés** par RTE : les éoliennes seront raccordées à une sous-station électrique en mer, elle-même reliée par des câbles sous-marins à la zone d'atterrage de la plage Napoléon, sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Des liaisons terrestres permettront ensuite de réinjecter l'électricité produite dans le réseau de transport d'électricité.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



Des **études environnementales** sont actuellement menées, à la fois pour évaluer l'état initial des milieux et les potentiels impacts que pourraient avoir le projet de parc et son raccordement. Ces études s'appuient sur des données scientifiques produites pour l'État (projet MIGRALION, par exemple) et par différents bureaux

d'études missionnés par EMGL pour étudier les milieux vivant, physique, mais aussi humain. Les **retours d'expériences issus des suivis environnementaux du parc PGL** y seront également intégrés selon leur disponibilité.

Pour construire collectivement l'étude d'impact sur l'environnement, MGL sollicitera les personnes volontaires pour participer à **des ateliers d'échanges**. 3 ateliers sont souhaités : un sur **l'état initial**, un sur **l'évaluation des impacts**, le dernier sur les **mesures Eviter-Réduire-Compenser**.

En parallèle de l'instruction de ces demandes d'autorisation, **EMGL poursuivra le travail pour identifier les technologies qui seront utilisées au sein du parc** : le type de flotteurs et ses ancrages, le type d'éoliennes, leur puissance et leurs dimensions, ainsi que le type de câble inter-éoliennes. Pour cela, des appels d'offres seront lancés auprès de différents fournisseurs pour identifier les technologies et matériaux les plus adaptés.

Une fois les autorisations reçues, la **phase de construction** du parc devrait démarrer **au cours de l'année 2028**. Elle aura principalement lieu dans les ports pour les flotteurs et l'intégration des éoliennes sur les flotteurs. A ce stade, les ports de Marseille-Fos et de Port-la-Nouvelle sont pressentis pour cette phase de construction et d'assemblage.

LES ENGAGEMENTS D'ÉOLIENNES MEDITERRANEE GRAND LARGE

SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

En réponse à l'AO6, EMGL s'est engagée à **consacrer 25 millions d'euros à la préservation de la biodiversité**, dont 22,5 millions d'euros aux mesures Éviter-Réduire-Compenser (ERC) et à leur suivi. Les 2,5 millions restants seront versés au Fonds Biodiversité géré par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, pour financer des projets de recherche et de préservation de l'environnement dès 2027. De **premières actions sont d'ores et déjà engagées sur le territoire** : soutien au programme IDEOL d'observation du comportement du grand dauphin autour des éoliennes de PGL mené par l'association Miraceti, organisation d'évènements pour partager les connaissances sur l'état de la biodiversité méditerranéenne et ses interactions avec les éoliennes, ainsi que sur les sites naturels de compensation, de restauration et renaturation...

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET TERRITORIAL

En parallèle des actions menées en faveur de la biodiversité, EMGL s'engage à investir **5 millions d'euros dans des actions de développement territorial** (soutien d'évènements locaux, actions de sensibilisation avec des associations du territoire...), **10 millions d'euros dans des plateformes de financement participatif** et à **soutenir l'emploi local** à travers 400 000 heures d'insertion et d'apprentissage. Un groupe de travail a pour ce faire été engagé avec France Travail et la Mission Locale, ainsi qu'un soutien au programme MECENE porté par l'Université de Montpellier et Centrale Méditerranée.

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS MARITIMES

EMGL échange avec les usagers de la mer (transport maritime, défense et surveillance côtière, pêche professionnelle et de loisir, tourisme...) afin **d'identifier les impacts socio-économiques des parcs** et d'étudier les moyens **d'articuler au mieux les différentes activités** au large du golfe de Fos. Pour définir les conditions permettant une cohabitation des activités au sein du futur parc, EMGL participe par exemple au projet FISHWIND, porté par l'OP SATHOAN et est signataire d'une convention de collaboration avec les Comités Régionaux de Pêche des régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Occitanie.

PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE CONCERTATION

La **co-construction du projet MGL** se poursuivra dans les prochains mois avec les habitants et acteurs du territoire, afin que le projet puisse devenir un levier de développement local. Un temps participatif a été proposé aux personnes présentes au cours du Comité de liaison, afin de recueillir leurs idées d'outils pour informer les habitants, les acteurs du territoire et co-construire le projet MGL, tout en garantissant son intégration dans l'environnement et le tissu économique local.

Les différentes modalités de concertation ont bien été identifiées par les participants. Cet exercice a notamment permis de montrer la complémentarité entre les différentes actions prévues, ainsi que le caractère volontaire de la démarche menée (les seules instances réglementaires sont l'ICS et le comité de projet).

Quelles modalités / quels outils pour concerter et informer existe-t-il ?

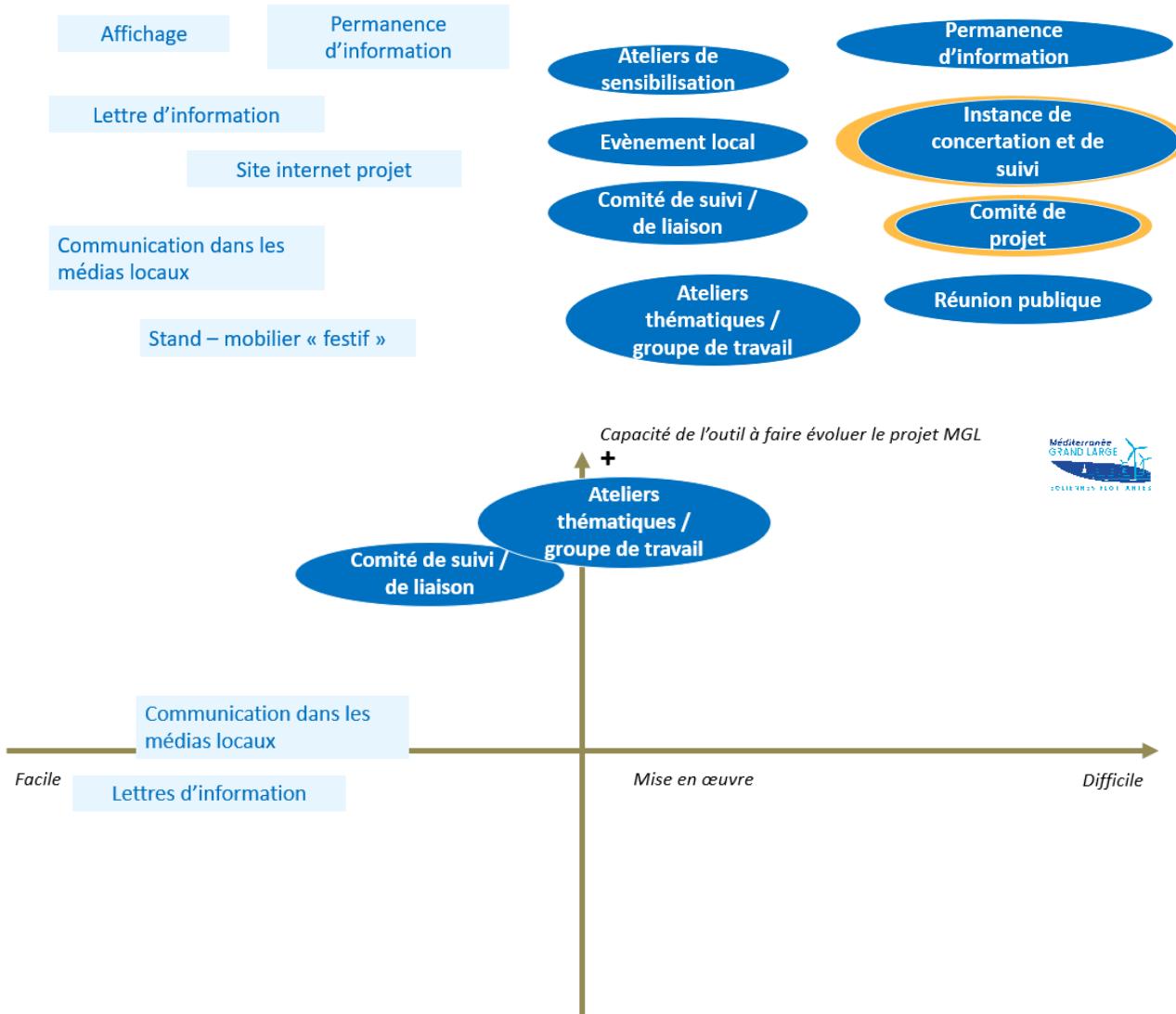


Figure 1 : Résultat du positionnement des modalités de concertation discutées en réunion

Au cours des prochains mois, une pluralité d'outils seront déployés pour assurer l'information des publics (site internet, articles dans la presse locale, permanences et lettres d'information...) et pour recueillir leurs

contributions afin de faire évoluer le projet (ateliers thématiques, comités de projet...). **Plusieurs ateliers sur l'environnement seront ainsi co-organisés avec France Nature Environnement PACA** au cours de l'année 2026, pour définir avec les acteurs du territoire les enjeux à intégrer au sein de l'étude d'impact et de la séquence Éviter-Réduire-Compenser. Un **groupe de travail avec les acteurs de l'emploi** se réunira également de nouveau en début d'année. Le prochain Comité de liaison sera l'occasion de faire un bilan de ces ateliers et de travailler à la **définition de mesures d'accompagnement**, notamment en lien avec des thématiques transverses comme le tourisme et l'éducation au développement durable.

Le détail des aspects du projet ouverts à la concertation et les modalités envisagées à ce stade sont détaillés au sein du document de présentation disponible en annexe.

RETOURS D'EXPERIENCE SUR LE PROJET PROVENCE GRAND LARGE

Le questionnaire diffusé en amont du Comité de Liaison a fait émerger un **besoin d'avoir des retours d'expériences sur le projet PGL**, notamment sur le volet environnemental. De premiers éléments pourront être présentés le 2 décembre 2025, au cours d'un évènement organisé à Marseille sur les retours d'expérience des interactions entre les éoliennes en mer et la biodiversité. Un webinaire plus complet sera également organisé courant 2026 (date à définir) pour présenter des éléments consolidés, plus d'un an après la mise en service de PGL. Des [études environnementales sont par ailleurs déjà en ligne sur le site internet eoliennesenmer.fr](http://eoliennesenmer.fr), qui répertorie l'ensemble des données issues du suivi environnemental des parcs éoliens en mer français.

REMARQUES ET QUESTIONS FORMULEES PAR LES PARTIES PRENANTES

Thème	Remarque/question	Réponse
Raccordement	RTE a annoncé un lancement des travaux de raccordement en 2027. Cela concerne-t-il la liaison en mer, l'atterrage, ou les deux ?	L'atterrage, la liaison marine et la liaison terrestre font partie d'un seul et même projet mené par RTE, dont les travaux démarreront à partir de 2027
Raccordement	Deux projets de raccordement coexistent autour de Fos : celui des parcs éoliens en mer et un projet de ligne aérienne, enjambant la darse n°1 du port. Les tracés seront-ils mutualisés ? Ces projets entraîneront-ils des travaux et des fouilles sur des zones voisines ? Serait-il possible d'avoir plus d'informations sur ce qui est prévu ?	Le représentant de RTE présent au Comité n'a pas connaissance des détails du projet mentionné, il transmettra les coordonnées des personnes en charge de ce dossier à l'auteur de cette question.
Raccordement	Quelle est la puissance du raccordement prévu pour le projet MGL ? Une autre ligne devra-t-elle être construite pour l'extension du parc issue de l'AO9 ?	Le représentant de RTE indique qu'il est bien prévu un raccordement mutualisé composé d'un câble pour le parc MGL et de 2 câbles pour le parc AO9 qui partiront d'une sous-station unique en mer sur laquelle seront raccordés MGL et le parc AO9.
Démantèlement du parc	Les fonds nécessaires au financement du démantèlement à l'issue des 35 ans d'exploitation sont-ils d'ores et déjà	La réponse à l'AO6 exigeait de garantir le financement du démantèlement du

	<p>provisionnés ? Que se passerait-il si la société EMGL fait faillite d'ici la fin de l'exploitation du parc ?</p>	<p>parc, les fonds sont donc provisionnés pour le démantèlement. C'est une obligation réglementaire qui sera précisée dans l'arrêté de la Préfecture maritime qui autorisera la construction et l'exploitation du parc MGL.</p>
Projet développement de l'éolien offshore (DEOS) au sein du GPMM	<p>La remise en question du choix du GPMM pour assembler les éoliennes de MGL sur le projet DEOS du fait des contraintes aériennes liées à la base militaire d'Istres est très inquiétante. Comment ce projet, qui représente une opportunité pour le territoire d'accueillir une nouvelle activité en lien avec la filière de décarbonation, peut-il être remis en cause ? La planification par l'Etat ne semble pas cohérente.</p>	<p>EDF power solutions précise que des échanges sont en cours avec les services de l'Etat pour étudier les moyens de faire cohabiter les activités de défense et le projet DEOS.</p>
Impact paysager des éoliennes	<p>Les éoliennes de MGL seront-elles visibles depuis les côtes ?</p>	<p>Les éoliennes seront implantées plus loin au large que celles de PGL, mais seront en effet visibles depuis la côte par beau temps. Des photomontages ont été réalisés par l'Etat dans le cadre du débat public « la Mer en débat » ici : https://www.geophom.fr/PHOM/dgec-gMj!/facades/med50/index.html De nouveaux photomontages seront réalisés et mis en ligne sur le site du projet MGL. Une étude paysagère, réalisée par Composite – bureau d'étude expert et indépendant sur ce volet, dédiée au projet MGL est en cours. La question paysagère sera abordée également au niveau des ateliers de co-construction prévus en 2026.</p>
Impact paysager des éoliennes	<p>L'assemblage d'éoliennes de 300 mètres de haut au sein du port de Marseille-Fos aura un impact visuel non négligeable pour les riverains.</p>	<p>La hauteur la plus visible de l'éolienne ne sera atteinte que lorsque l'ensemble des éléments constituant une éolienne seront assemblés, juste avant qu'elle ne soit emmenée au large pour être implantée au sein du parc (impact temporaire)</p>
Nombre et puissance des éoliennes	<p>Est-il envisageable de remplacer le projet par 3 éoliennes raccordées à un alternateur à terre pour produire de l'électricité ? Cette option a-t-elle été étudiée ?</p>	<p>La quantité d'électricité produite serait bien plus faible avec 3 éoliennes à terre qu'avec les 12 à 19 éoliennes en mer prévues pour MGL, cela ne permettrait pas de produire la même puissance.</p>

		<p>Par ailleurs, le territoire autour du golfe de Fos permet difficilement d'envisager de nouvelles éoliennes à terre. Enfin, la gestion de l'équilibre du réseau (consommation/production) est opérée par RTE et MGL a un « simple » rôle de producteur d'électricité.</p>
Filière de recyclage	<p>Serait-il possible lors des prochains comités de liaison de disposer d'informations concernant la filière de recyclage des différents éléments qui composent les éoliennes ?</p>	<p>Les équipes d'EDF power solutions notent bien cette demande pour le prochain Comité de liaison. Quelques éléments rapides cependant : en répondant à l'AO6, EMGL s'est engagé formellement à recycler les composants (aimants permanents, pales, etc.) selon des fourchettes allant de 80 à 100%. Cela pourra être détaillé lors du prochain comité. Ces dernières années, les fabricants d'éoliennes ont mené d'importantes recherches pour pouvoir proposer des pales 100% recyclables, qui commencent à équiper certains projets éoliens. L'enjeu d'ici 35 ans sera la mise à l'échelle de la filière de recyclage, pour assurer sa capacité à prendre en charge le volume de matériaux associé au démantèlement du parc.</p>
Compensations	<p>Quelles sont les mesures de compensation qui sont envisagées pour ce projet ? Auront-elles lieu en mer ? Sur terre ?</p>	<p>L'étude d'impact permettra de définir les mesures d'évitement, de réduction et, en dernier recours, de compensation. A ce stade, il est trop tôt pour présenter des mesures détaillées.</p>
Choix du type de flotteurs	<p>Pour PGL, les éoliennes sont ancrées avec des ancrès à succion et des lignes tendues, ce qui semble bien fonctionner. Cette technologie sera-t-elle reprise pour MGL ?</p>	<p>Le choix des ancrès dépend de la nature des sols. Différentes technologies seront étudiées via les appels d'offres qui seront lancés par EMGL pour choisir la plus adaptée pour MGL dont les conditions de sols peuvent être différentes de celles de PGL.</p>
Résistance du matériel de suivi environnemental à l'érosion	<p>Les radars utilisés pour étudier les effets des éoliennes sur l'avifaune dans le cadre de l'étude MIGRALION se sont dégradés du fait de l'érosion. Les équipements qui seront utilisés pour MGL seront-ils adaptés pour éviter une usure précoce (pouvant dégrader la qualité du suivi environnemental) ?</p>	<p>La marinisation des équipements est un défi : peu de matériaux résistent à l'érosion à long terme. Pour PGL, le radar a été adapté à ces conditions très dures, mais nous verrons sur 5 ans comment il évoluera. L'évolution de son état fait l'objet d'un suivi, pour identifier ses éventuelles défaillances et les anticiper dans la perspective de construction de ceux qui seront implantés sur les éoliennes de MGL.</p>

CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

A l'issue du Comité de liaison, les personnes présentes ont fait part de leur **volonté de prendre part aux prochaines étapes de la concertation pour co-construire le projet** et souligné l'intérêt d'avoir pu prendre connaissance de son calendrier et de ses prochaines étapes.

QU'AVEZ-VOUS RETENU DE LA SEANCE D'AUJOURD'HUI ?

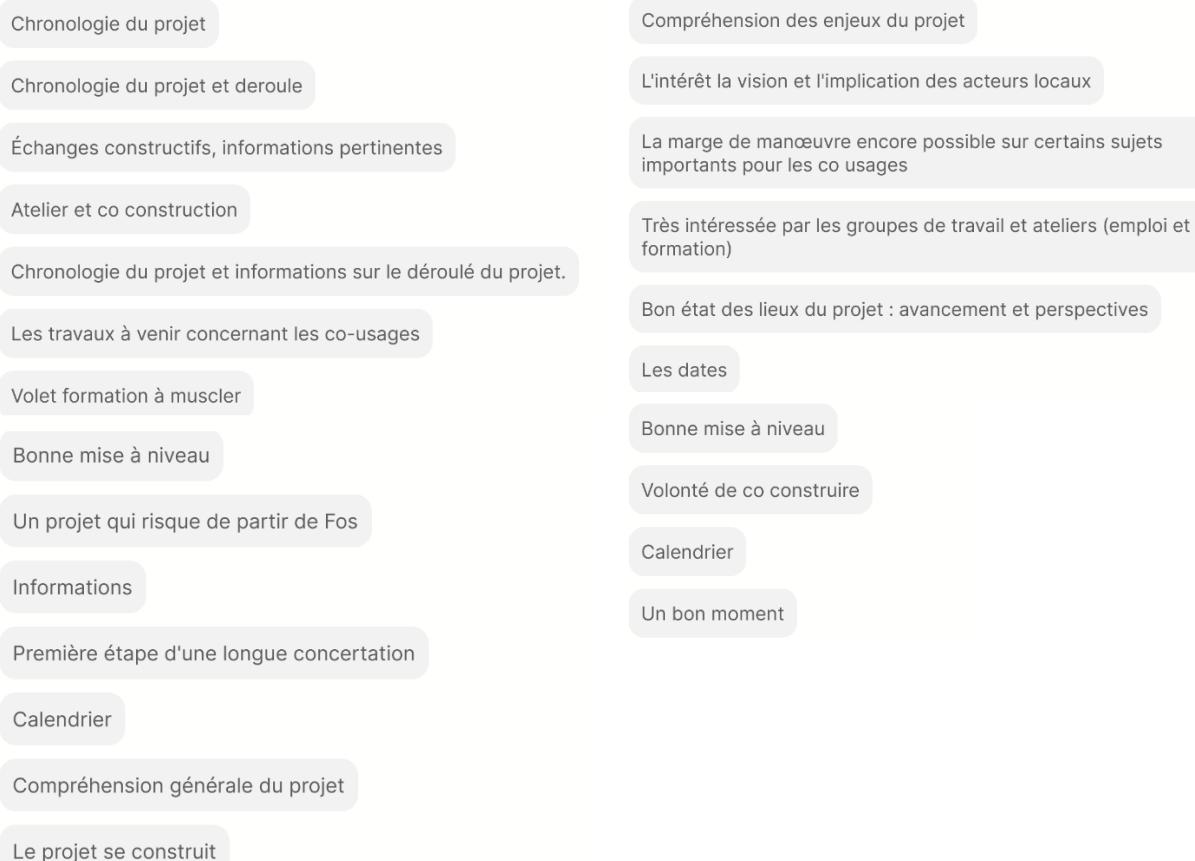


Figure 2 : Réponses au sondage partagé aux membres du Comité de liaison à la fin de la rencontre

En conclusion, les équipes d'EDF power solutions ont réaffirmé leur volonté que cette phase de concertation réponde aux attentes des acteurs locaux, pour **co-construire avec eux un projet bénéfique pour le territoire** sur les volets économique, social et environnemental, avant le dépôt des demandes d'autorisation fin 2026.

Les membres du Comité de liaison seront tenus informés des prochaines modalités de concertation déployées. Un courriel leur sera prochainement envoyé pour leur proposer de s'inscrire aux ateliers de co-construction du volet environnemental de l'étude d'impact.

ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DU COMITE DE LIAISON

1. Présentation de Méditerranée Grand Large

Caractéristiques, calendrier, études, actions territoriales, etc.

2. Concertation et co-construction du projet

Atelier sur les modalités de concertation et partage des avis, présentation des actions en cours et prochaines étapes, etc.

3. Retour sur Provence Grand Large

4. Retour sur la séance du jour et temps de Q/R

ANNEXE 2 : FEUILLE D'EMARGEMENT

Nom - Prénom	Entité
AGOSTINI Delphine	Mission locale Ouest Provence
ALIAMET Sofia	Eclectic Experience
ARDISSON Juliette	Métropole Aix Marseille Provence
BACHET Frédéric	FNE PACA
BARBECOT Alain	Prud'homie de pêche de Martigues
BERILLE Etienne	EDF power solutions
BEZIAN-MEYER Charlotte	DREAL Occitanie – Direction de projet éolien flottant
BORDENAVE Thomas	EDF power solutions
BOTTON Jacqueline	Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF)
BOUDIER Claire	Eclectic Experience
BOURRISSOUX Mathias	Commission nationale du débat public
CADVILLE Benjamin	Parc Marin de la Côte Bleue
CAMBAY Vincent	Office Français de la Biodiversité
CHARBONNIER Isabelle	DDTM 13
CHARPENTIER Elsa	CCI Aix Marseille Provence
CHENUT Benoîte	EDF power solutions
COSNARD Nolwenn	OP SATHOAN
CRESTEY Alexandre	PNR de Camargue
CUBA Amélie	EDF power solutions
CUVILLIERS Perrine	OP du SUD
DALCOL Gilbert	MCTB Golfe de Fos Environnement
DE JUST Victoria	EDF DAR Occitanie
FLAIS Benjamin	CRPMEM PACA
FREYCHET Eliette (remplacement de Marion BARGIER-JOLIVET)	Mairie de Fos-sur-Mer
GROUARD François	Lycée Jean Moulin de Port de Bouc
LAGARRIGUE Patrick	SPL Nautismed – Ville de Port Saint Louis du Rhône
LEVRAUD Catherine	A.E.E.C. CPIE Rhône Pays d'Arles
LUCIANO Anthony	EDF power solutions
MEUNIER Romuald	MCTB Golfe de Fos Environnement
MONDAIN Deborah	CRPMEM PACA
MOUTET Daniel	Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF)
OMARI Shirine	Eclectic Experience
PARRA Michael	Port de Marseille-Fos
PARRA MALDONADO Brigitte	BRI EVENTS
PASCAL Sophie	
POSEZ Corentin	Préfecture maritime de Méditerranée
RABOUTET Claude	Mission Locale Ouest Provence
ROGUIAI Salim	Ville de Port de Bouc
SAVARIELLO Sandie	RTE
SERAZIN Thomas	CRPMEM Occitanie
TOLLEMANS Antoine	RTE
TORRES Christian	Ville de Port de Bouc
TRAN David	EDF DAR Occitanie
ZANA Géraldine	CCI Aix Marseille Provence